

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2016/11/22-02

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 22 novembre 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE :

OBJET : allocation de mobilité Erasmus Mundus

Le conseil d'administration approuve le paiement des allocations effectuées dans le cadre :

- du projet ERASMUS + EuNIT « 573522-EPP-1-2016-1-FR-EPPKA2-CBHE-JP » : paiement des indemnités journalières pour les missions effectuées par les partenaires concernés, paiement des gratifications de personnels, et achat d'équipement pour les institutions libyennes partenaires,
- du projet ERASMUS PLUS SATELIT « 574015-EPP-1-2016-FR-EPPKA2-CBHE-SP » : paiement des indemnités journalières pour les missions effectuées par les partenaires concernés
(cf documents annexés à la présente délibération)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 22 novembre 2016


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université



**Consortium des Universités
Euro-Méditerranéennes TETHYS**

Objet : Paiement des indemnités journalières pour missions effectuées par les partenaires concernés, paiement des gratifications de personnel et achat d'équipement pour les institutions partenaires libyennes dans le cadre du projet ERASMUS + EuNIT « 573522-EPP-1-2016-1-FR-EPPKA2-CBHE-JP »

Contexte : Le Consortium des Universités Euro-Méditerranéennes TETHYS est un réseau de 81 universités autour du bassin méditerranéen porté par Aix-Marseille Université. Parmi ses missions, on peut citer la mise en œuvre des actions de coopération liées à l'enseignement supérieur sur la Méditerranée avec le soutien des programmes nationaux et européens. En août 2016, le projet EuNIT : *European Project Design and Management in the South Mediterranean Region* « 573522-EPP-1-2016-1-FR-EPPKA2-CBHE-JP » a été sélectionné pour financement dans le cadre de l'appel à projets EAC/A04/2015 de la programmation ERASMUS + 2014 – 2020 (Action clé 2, Renforcement des capacités dans l'Enseignement Supérieur). Les partenaires (bénéficiaires) du projet (ci-dessous) ont signé une procuration qui confirme que le « bénéficiaire accepte toutes les dispositions de la convention, notamment l'ensemble des dispositions assorties d'effets pour le coordinateur et les autres bénéficiaires ». Le bénéficiaire reconnaît en particulier « qu'en vertu de cette procuration, le coordinateur est seul autorisé à recevoir des fonds de l'Union Européenne et à distribuer les montants correspondant à la participation de chaque bénéficiaire dans l'action subventionnée ». En revanche, le transfert des fonds dans les institutions de 3 partenaires libyens étant très compliqué, un accord a été trouvé avec ces partenaires (Université de Misurata, Université de Tripoli, Université de Zawia) pour que AMU gère les fonds qui leur sont dédiés dans le cadre du projet (pour les missions, l'achat d'équipement et le paiement des gratifications pour les personnels effectuant un travail dans le cadre du projet).

Informations sur le projet EuNIT :

Objectif principal : permettre aux EES des pays partenaires du sud de la Méditerranée de construire des partenariats internationaux durables et de maximiser leurs efforts d'internationalisation

Domaine : Formation des formateurs

Dates : 15 octobre 2016 au 14 octobre 2019

Budget : 1 million €

Partenariat :

1. Université Aix-Marseille, Téthys (coordonnateur)
2. Université de Split, Croatie
3. Université de Nice Sophia Antipolis, France
4. Union des Universités de la Méditerranée (UNIMED), Italie
5. Université de Messine, Italie
6. Université de La Sapienza, Italie
7. Université de Barcelone, Espagne
8. Université de Saint Jacques de Compostelle, Espagne
9. Princess Sumaya Université pour la Technologie, Jordanie
10. Université de Yarmouk, Jordanie
11. Université Antonine, Liban
12. Université de Balamand, Liban
13. Université Saint-Joseph, Liban
14. Université de Misurata, Libye
15. Université de Tripoli, Libye
16. Université de Zawia, Libye

Au vu de la réglementation européenne régissant le programme ERASMUS +, *Action clé 2 Renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur* : Pour les coûts de séjour : les frais liés à la subsistance, l'hébergement, le transport local et public tels que bus et taxi et l'assurance maladie facultative. Pour les missions des personnels, inférieures à 14 jours, le montant des indemnités journalières accordées aux missionnaires est un montant unitaire de 120 €, jour toutes destinations confondues. Cette somme est acquise en sa totalité par jour quels que soient les horaires de départ, d'arrivée et de retour dans la résidence administrative des missionnaires sur présentation des preuves justifiantes que la mission a eu lieu: Rapport de voyage individuel (voir annexe 1 « Individual Travel Report) signé par l'agent concerné et, par exemple, carte d'embarquement aller/retour, facture d'hôtel, reçus. NB : les agents concernés doivent avoir une relation contractuelle formalisée avec une institution partenaire du projet.

Au vu de la réglementation européenne régissant le programme ERASMUS +, *Action clé 2 Renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur* : Pour les gratifications de personnel : les personnels effectuant des tâches qui sont directement liées à la réalisation des objectifs du projet accordé reçoivent une gratification unitaire par jour calculé en fonction du pays de provenance de l'agent et de sa catégorie professionnelle (voir annexe 2 « Unit costs for staff » pour le tableau complet des montants et catégories). Cette somme est acquise en sa totalité par jour travaillé sur présentation des justificatifs : Convention de personnel (voir annexe 3 « Staff convention ») et feuille de temps (voir annexe 4 « Time sheet ») signés par l'agent concerné ainsi que son responsable hiérarchique. NB : les agents concernés doivent avoir une relation contractuelle formalisée avec une institution partenaire du projet.

Au vu de la réglementation européenne régissant le programme ERASMUS +, *Action clé 2 Renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur* : Pour l'achat de l'équipement : l'achat d'équipements nécessaires pour la mise en œuvre des activités du projet est accordé pour les bénéficiaires du projet situés dans des pays partenaires (hors Union Européenne) exclusivement. Cette demande peut être validée uniquement si elle est effectuée dans la proposition de projet avec le détail d'équipements nécessaires et montants requis pour l'achat. Après l'achat, ces équipements doivent être enregistrés dans l'inventaire du bénéficiaire concerné.

Il est convenu ce qui suit :

Les missionnaires « personnel » effectuant une mission inférieure à 14 jours dans le cadre du projet ERASMUS + EuNIT « 573522-EPP-1-2016-1-FR-EPPKA2-CBHE-JP » se verront accordés le montant de 120 € par jour pour le paiement des frais liés aux missions (la subsistance, l'hébergement, le transport local et public tels que bus et taxi, l'assurance maladie facultative). Cette somme est acquise en sa totalité par jour quels que soient les horaires de départ, d'arrivée et de retour dans la résidence administrative des missionnaires sur présentation des preuves justificatives que la mission a eu lieu: Rapport de voyage individuel (voir annexe 1 « Individual Travel Report ») signé par l'agent concerné et, par exemple, carte d'embarquement aller/retour, facture d'hôtel, reçus. NB : les agents concernés doivent avoir une relation contractuelle formalisée avec une institution partenaire du projet.

Les agents employés par les institutions partenaires libyennes du projet ERASMUS + EuNIT « 573522-EPP-1-2016-1-FR-EPPKA2-CBHE-JP », à savoir l'Université de Tripoli, l'Université de Misurata et l'Université de Zawia, Libye, se verront accordés une gratification unitaire par jour calculée en fonction du tableau figurant en Annexe 1 « Unit Costs for Staff » quand ils effectuent des tâches qui sont directement liées à la réalisation des objectifs du projet. Ces gratifications seront accordées en cohérence avec les montants dédiés par le budget du projet EuNIT, budget calculé par le Consortium des Universités Euro-Méditerranéennes TÉTHYS et validé par la Commission Européenne. Cette somme est acquise en sa totalité par jour travaillé sur présentation des justificatifs : Convention de personnel (voir annexe 3 « Staff Convention ») et feuille de temps (voir annexe 4 « Time Sheet ») signés par l'agent concerné ainsi que son responsable hiérarchique. NB : les agents concernés doivent avoir une relation contractuelle formalisée avec une institution partenaire du projet.

L'achat de l'équipement destiné aux institutions partenaires libyennes du projet ERASMUS + EuNIT « 573522-EPP-1-2016-1-FR-EPPKA2-CBHE-JP », à savoir l'Université de Tripoli, l'Université de Misurata et l'Université de Zawia, Libye, se fera par Aix-Marseille Université selon la procédure approuvée par l'Agent Comptable, Mme Isabelle LECLERQ. Cette procédure prévoit que les achats de matériel destinés aux universités libyennes se verront encadrés par une convention. Il s'agira uniquement d'équipements validés dans la proposition de projet EuNIT. Après l'achat, ces équipements se verront enregistrés dans l'inventaire des bénéficiaires concernés.

ANNEX III - INDIVIDUAL TRAVEL REPORT for travel costs and costs of stay

To be filled in by each participant

In case of circular/multiple travels, please fill in separate Individual Travel Reports.

Ref. No. Project No.
 The reference number must correspond to the progressive numbering indicated in the financial statements in the final report

(1) PERSONAL DATA

Surname: Forename:
 Nationality:
 Home institution:
 Staff position/student year of study at home institution:

(2) TYPE OF ACTIVITY (Tick as appropriate)

STAFF

- Teaching/training assignment
- Training and retraining purposes
- Updating programmes and courses
- Practical placements in companies, industries and institutions
- Project management related meetings
- Workshops and visits for result dissemination purposes

STUDENTS

- Study period
- Participation in intensive courses
- Practical placements, internships in companies, industries or institutions
- Participation in short term activities linked to the management of the project

(3) DETAILS OF THE TRAVEL

PERIOD*	From (Depart date) (dd/mm/yy)	To (Return date) (dd/mm/yy)
PLACE OF DEPARTURE**	HOME INSTITUTION	
	COUNTRY..... CITY.....	
PLACE OF DESTINATION/ LOCATION OF ACTIVITY	HOST INSTITUTION	
	COUNTRY..... CITY.....	
TRAVEL DISTANCE***	Km	

*Please indicate period of travel from departure to return to place of origin
 ** If different from Home institution please enclose authorisation from the Agency
 *** Travel distance in Km (One-way travel using distance calculator: http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_en.htm) from place of departure to location of activities

(4) DETAILS OF THE ACTIVITY

DATES (excluding travel)	From (date): To (date):
DESCRIPTION OF ACTIVITY(IES) PERFORMED (brief description of the activities performed)	
.....	
.....	
.....	
.....	

SIGNATURE OF THE PARTICIPANT

I hereby declare that I have been carrying out the above-mentioned activities.

Date:..... Signature:

ANNEX I

UNIT COSTS FOR STAFF

PROGRAMME COUNTRIES

	Manager	Teacher/Trainer /Researcher	Technician	Administrative staff ¹
<i>AMOUNTS IN EURO PER DAY</i>				
Denmark, Ireland, Luxembourg, Netherlands, Austria, Sweden, Liechtenstein, Norway	294	241	190	157
Belgium, Germany, France, Italy, Finland, United Kingdom, Iceland	280	214	162	131
Czech Republic, Greece, Spain, Cyprus, Malta, Portugal, Slovenia	164	137	102	78
Bulgaria, Estonia, Croatia, Latvia, Lithuania, Hungary, Poland, Romania, Slovakia, former Yugoslav Republic of Macedonia, Turkey	88	74	55	39

PARTNER COUNTRIES

	Manager	Teacher/Trainer /Researcher	Technician	Administrative staff ²
<i>AMOUNTS IN EURO PER DAY</i>				
Israel	166	132	102	92
Albania, Argentina, Bosnia and Herzegovina, Brazil, Chile, Colombia, Kosovo ² , Lebanon, Libya, Mexico, Montenegro, Peru, Serbia, Territory of Ukraine as recognised by international law, Thailand, Uruguay, Venezuela	108	80	57	45
Afghanistan, Azerbaijan, Bolivia, China, Costa Rica, Ecuador, El Salvador, Georgia, Guatemala, Iran, Iraq, Jordan, Kazakhstan, Morocco, Palestine ³ , Panama, Paraguay, South Africa, Territory of Russia as recognised by international law	77	57	40	32
Algeria, Armenia, Bangladesh, Belarus, Bhutan, Burma/Myanmar, Cambodia, Cuba, (DPR) Korea, Egypt, Honduras, India, Indonesia, Kyrgyzstan, Laos, Malaysia, Maldives, Moldova, Mongolia, Nepal, Nicaragua, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Syria, Tajikistan, Tunisia, Turkmenistan, Uzbekistan, Vietnam, Yemen	47	33	22	17

¹ Students can work for the project and their salaries can be paid from Staff costs (administrative staff) provided that they have signed a work contract with a consortium member institution.

² This designation is without prejudice to positions on status, and is in line with UNSCR 1244 and the ICJ Opinion on the Kosovo Declaration of Independence.

³ This designation shall not be construed as recognition of a State of Palestine and is without prejudice to the individual positions of the Member States on this issue.

STAFF CONVENTION	
Ref. No.....	Project No.
The reference number must correspond to the progressive numbering indicated in the financial statements of the final report	

BETWEEN
 Hereinafter "the Institution"*

AND Name:
 Address:

 Hereinafter "the Staff member"*

THE FOLLOWING HAS BEEN AGREED:

1. The Institution is a member of the partnership for the above-mentioned project.
2. The Staff member is employed by the Institution and is part of its payroll system.
3. The Institution and Staff member agree that the Staff member has worked on this project and performed the following duties during the project's eligibility period.

	<i>dd/mm/yy</i>		<i>dd/mm/yy</i>
FROM		TO	

Please describe the outputs produced (short overall indication since detailed information has to be given in the accompanying time-sheet):

.....

4. Please complete the following information.

Staff category (Manager / Researcher, Teacher, Trainer / Technician / Administrative staff)	
Country of the Institution in which the Staff member is employed	
Number of days worked and charged to the grant (according to time-sheet)	

5. This agreement does not alter in any way the employment conditions already existing between the Institution and the Staff member and has been established solely for the purpose of justifying the Staff costs that the Institution will charge to the *Erasmus+ Capacity Building in Higher Education* grant.

Done in Date

Name.....

Function.....

Institution Staff member name.....

Signature and Stamp of the Institution Signature of the Staff member

**The convention must be signed by the person concerned, then signed and stamped by the person responsible in the institution where this person is normally employed. The Institution must be a member of the partnership.*

**Consortium des Universités
Euro-Méditerranéennes TETHYS**

Objet : Paiement des indemnités journalières pour missions effectuées par les partenaires concernés, paiement des gratifications de personnel et achat d'équipement pour les institutions partenaires libyennes dans le cadre du projet ERASMUS + EuNIT « 573522-EPP-1-2016-1-FR-EPPKA2-CBHE-JP »

Contexte : Le Consortium des Universités Euro-Méditerranéennes TETHYS est un réseau de 81 universités autour du bassin méditerranéen porté par Aix-Marseille Université. Parmi ses missions, on peut citer la mise en œuvre des actions de coopération liées à l'enseignement supérieur sur la Méditerranée avec le soutien des programmes nationaux et européens. En août 2016, le projet EuNIT : *European Project Design and Management in the South Mediterranean Region* « 573522-EPP-1-2016-1-FR-EPPKA2-CBHE-JP » a été sélectionné pour financement dans le cadre de l'appel à projets EAC/A04/2015 de la programmation ERASMUS + 2014 – 2020 (Action clé 2, Renforcement des capacités dans l'Enseignement Supérieur). Les partenaires (bénéficiaires) du projet (ci-dessous) ont signé une procuration qui confirme que le « bénéficiaire accepte toutes les dispositions de la convention, notamment l'ensemble des dispositions assorties d'effets pour le coordinateur et les autres bénéficiaires ». Le bénéficiaire reconnaît en particulier « qu'en vertu de cette procuration, le coordinateur est seul autorisé à recevoir des fonds de l'Union Européenne et à distribuer les montants correspondant à la participation de chaque bénéficiaire dans l'action subventionnée ». En revanche, le transfert des fonds dans les institutions de 3 partenaires libyens étant très compliqué, un accord a été trouvé avec ces partenaires (Université de Misurata, Université de Tripoli, Université de Zawia) pour que AMU gère les fonds qui leur sont dédiés dans le cadre du projet (pour les missions, l'achat d'équipement et le paiement des gratifications pour les personnels effectuant un travail dans le cadre du projet).

Informations sur le projet EuNIT :

Objectif principal : permettre aux EES des pays partenaires du sud de la Méditerranée de construire des partenariats internationaux durables et de maximiser leurs efforts d'internationalisation

Domaine : Formation des formateurs

Dates : 15 octobre 2016 au 14 octobre 2019

Budget : 1 million €

Partenariat :

1. Université Aix-Marseille, Téthys (coordonnateur)
2. Université de Split, Croatie
3. Université de Nice Sophia Antipolis, France
4. Union des Universités de la Méditerranée (UNIMED), Italie
5. Université de Messine, Italie
6. Université de La Sapienza, Italie
7. Université de Barcelone, Espagne
8. Université de Saint Jacques de Compostelle, Espagne
9. Princess Sumaya Université pour la Technologie, Jordanie
10. Université de Yarmouk, Jordanie
11. Université Antonine, Liban
12. Université de Balamand, Liban
13. Université Saint-Joseph, Liban
14. Université de Misurata, Libye
15. Université de Tripoli, Libye
16. Université de Zawia, Libye

Au vu de la réglementation européenne régissant le programme ERASMUS +, *Action clé 2 Renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur* : Pour les coûts de séjour : les frais liés à la subsistance, l'hébergement, le transport local et public tels que bus et taxi et l'assurance maladie facultative. Pour les missions des personnels, inférieures à 14 jours, le montant des indemnités journalières accordées aux missionnaires est un montant unitaire de 120 €, jour toutes destinations confondues. Cette somme est acquise en sa totalité par jour quels que soient les horaires de départ, d'arrivée et de retour dans la résidence administrative des missionnaires sur présentation des preuves justificatives que la mission a eu lieu: Rapport de voyage individuel (voir annexe 1 « Individual Travel Report) signé par l'agent concerné et, par exemple, carte d'embarquement aller/retour, facture d'hôtel, reçus. NB : les agents concernés doivent avoir une relation contractuelle formalisée avec une institution partenaire du projet.

Au vu de la réglementation européenne régissant le programme ERASMUS +, *Action clé 2 Renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur* : Pour les gratifications de personnel : les personnels effectuant des tâches qui sont directement liées à la réalisation des objectifs du projet accordé reçoivent une gratification unitaire par jour calculé en fonction du pays de provenance de l'agent et de sa catégorie professionnelle (voir annexe 2 « Unit costs for staff » pour le tableau complet des montants et catégories). Cette somme est acquise en sa totalité par jour travaillé sur présentation des justificatifs : Convention de personnel (voir annexe 3 « Staff convention ») et feuille de temps (voir annexe 4 « Time sheet ») signés par l'agent concerné ainsi que son responsable hiérarchique. NB : les agents concernés doivent avoir une relation contractuelle formalisée avec une institution partenaire du projet.

Au vu de la réglementation européenne régissant le programme ERASMUS +, *Action clé 2 Renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur* : Pour l'achat de l'équipement : l'achat d'équipements nécessaires pour la mise en œuvre des activités du projet est accordé pour les bénéficiaires du projet situés dans des pays partenaires (hors Union Européenne) exclusivement. Cette demande peut être validée uniquement si elle est effectuée dans la proposition de projet avec le détail d'équipements nécessaires et montants requis pour l'achat. Après l'achat, ces équipements doivent être enregistrés dans l'inventaire du bénéficiaire concerné.

Il est convenu ce qui suit :

Les missionnaires « personnel » effectuant une mission inférieure à 14 jours dans le cadre du projet ERASMUS + EuNIT « 573522-EPP-1-2016-1-FR-EPPKA2-CBHE-JP » se verront accordés le montant de 120 € par jour pour le paiement des frais liés aux missions (la subsistance, l'hébergement, le transport local et public tels que bus et taxi, l'assurance maladie facultative). Cette somme est acquise en sa totalité par jour quels que soient les horaires de départ, d'arrivée et de retour dans la résidence administrative des missionnaires sur présentation des preuves justificatives que la mission a eu lieu: Rapport de voyage individuel (voir annexe 1 « Individual Travel Report ») signé par l'agent concerné et, par exemple, carte d'embarquement aller/retour, facture d'hôtel, reçus. NB : les agents concernés doivent avoir une relation contractuelle formalisée avec une institution partenaire du projet.

Les agents employés par les institutions partenaires libyennes du projet ERASMUS + EuNIT « 573522-EPP-1-2016-1-FR-EPPKA2-CBHE-JP », à savoir l'Université de Tripoli, l'Université de Misurata et l'Université de Zawia, Libye, se verront accordés une gratification unitaire par jour calculée en fonction du tableau figurant en Annexe 1 « Unit Costs for Staff » quand ils effectuent des tâches qui sont directement liées à la réalisation des objectifs du projet. Ces gratifications seront accordées en cohérence avec les montants dédiés par le budget du projet EuNIT, budget calculé par le Consortium des Universités Euro-Méditerranéennes TÉTHYS et validé par la Commission Européenne. Cette somme est acquise en sa totalité par jour travaillé sur présentation des justificatifs : Convention de personnel (voir annexe 3 « Staff Convention ») et feuille de temps (voir annexe 4 « Time Sheet ») signés par l'agent concerné ainsi que son responsable hiérarchique. NB : les agents concernés doivent avoir une relation contractuelle formalisée avec une institution partenaire du projet.

L'achat de l'équipement destiné aux institutions partenaires libyennes du projet ERASMUS + EuNIT « 573522-EPP-1-2016-1-FR-EPPKA2-CBHE-JP », à savoir l'Université de Tripoli, l'Université de Misurata et l'Université de Zawia, Libye, se fera par Aix-Marseille Université selon la procédure approuvée par l'Agent Comptable, Mme Isabelle LECLERQ. Cette procédure prévoit que les achats de matériel destinés aux universités libyennes se verront encadrés par une convention. Il s'agira uniquement d'équipements validés dans la proposition de projet EuNIT. Après l'achat, ces équipements se verront enregistrés dans l'inventaire des bénéficiaires concernés.

ANNEX III - INDIVIDUAL TRAVEL REPORT for travel costs and costs of stay

To be filled in by each participant

In case of circular/multiple travels, please fill in separate Individual Travel Reports.

Ref. No. Project No.
 The reference number must correspond to the progressive numbering indicated in the financial statements in the final report

(1) PERSONAL DATA

Surname: Forename:
 Nationality:
 Home institution:
 Staff position/student year of study at home institution:

(2) TYPE OF ACTIVITY (Tick as appropriate)

STAFF

- Teaching/training assignment
- Training and retraining purposes
- Updating programmes and courses
- Practical placements in companies, industries and institutions
- Project management related meetings
- Workshops and visits for result dissemination purposes

STUDENTS

- Study period
- Participation in intensive courses
- Practical placements, internships in companies, industries or institutions
- Participation in short term activities linked to the management of the project

(3) DETAILS OF THE TRAVEL

PERIOD*	From (Depart date) (dd/mm/yy)	To (Return date) (dd/mm/yy)
PLACE OF DEPARTURE**	HOME INSTITUTION	
	COUNTRY..... CITY.....	
PLACE OF DESTINATION/ LOCATION OF ACTIVITY	HOST INSTITUTION	
	COUNTRY..... CITY.....	
TRAVEL DISTANCE***	Km	

*Please indicate period of travel from departure to return to place of origin
 ** If different from Home institution please enclose authorisation from the Agency
 *** Travel distance in Km (One-way travel using distance calculator: http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_en.htm) from place of departure to location of activities

(4) DETAILS OF THE ACTIVITY

DATES (excluding travel)	From (date): To (date):
DESCRIPTION OF ACTIVITY(IES) PERFORMED (brief description of the activities performed)	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

SIGNATURE OF THE PARTICIPANT

I hereby declare that I have been carrying out the above-mentioned activities.

Date:..... Signature:

UNIT COSTS FOR STAFF

PROGRAMME COUNTRIES

	Manager	Teacher/Trainer /Researcher	Technician	Administrative staff ¹
<i>AMOUNTS IN EURO PER DAY</i>				
Denmark, Ireland, Luxembourg, Netherlands, Austria, Sweden, Liechtenstein, Norway	294	241	190	157
Belgium, Germany, France, Italy, Finland, United Kingdom, Iceland	280	214	162	131
Czech Republic, Greece, Spain, Cyprus, Malta, Portugal, Slovenia	164	137	102	78
Bulgaria, Estonia, Croatia, Latvia, Lithuania, Hungary, Poland, Romania, Slovakia, former Yugoslav Republic of Macedonia, Turkey	88	74	55	39

PARTNER COUNTRIES

	Manager	Teacher/Trainer /Researcher	Technician	Administrative staff ²
<i>AMOUNTS IN EURO PER DAY</i>				
Israel	166	132	102	92
Albania, Argentina, Bosnia and Herzegovina, Brazil, Chile, Colombia, Kosovo ² , Lebanon, Libya, Mexico, Montenegro, Peru, Serbia, Territory of Ukraine as recognised by international law, Thailand, Uruguay, Venezuela	108	80	57	45
Afghanistan, Azerbaijan, Bolivia, China, Costa Rica, Ecuador, El Salvador, Georgia, Guatemala, Iran, Iraq, Jordan, Kazakhstan, Morocco, Palestine ³ , Panama, Paraguay, South Africa, Territory of Russia as recognised by international law	77	57	40	32
Algeria, Armenia, Bangladesh, Belarus, Bhutan, Burma/Myanmar, Cambodia, Cuba, (DPR) Korea, Egypt, Honduras, India, Indonesia, Kyrgyzstan, Laos, Malaysia, Maldives, Moldova, Mongolia, Nepal, Nicaragua, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Syria, Tajikistan, Tunisia, Turkmenistan, Uzbekistan, Vietnam, Yemen	47	33	22	17

¹ Students can work for the project and their salaries can be paid from Staff costs (administrative staff) provided that they have signed a work contract with a consortium member institution.

² This designation is without prejudice to positions on status, and is in line with UNSCR 1244 and the ICJ Opinion on the Kosovo Declaration of Independence.

³ This designation shall not be construed as recognition of a State of Palestine and is without prejudice to the individual positions of the Member States on this issue.

STAFF CONVENTION	
Ref. No.....	Project No.
The reference number must correspond to the progressive numbering indicated in the financial statements of the final report	

BETWEEN
 Hereinafter "the Institution"*

AND Name:
 Address:

 Hereinafter "the Staff member"*

THE FOLLOWING HAS BEEN AGREED:

1. The Institution is a member of the partnership for the above-mentioned project.
2. The Staff member is employed by the Institution and is part of its payroll system.
3. The Institution and Staff member agree that the Staff member has worked on this project and performed the following duties during the project's eligibility period.

	<i>dd/mm/yy</i>		<i>dd/mm/yy</i>	
FROM		TO		

Please describe the outputs produced (short overall indication since detailed information has to be given in the accompanying time-sheet):

.....

4. Please complete the following information.

Staff category (Manager / Researcher, Teacher, Trainer / Technician / Administrative staff)	
Country of the Institution in which the Staff member is employed	
Number of days worked and charged to the grant (according to time-sheet)	

5. This agreement does not alter in any way the employment conditions already existing between the Institution and the Staff member and has been established solely for the purpose of justifying the Staff costs that the Institution will charge to the *Erasmus+ Capacity Building in Higher Education* grant.

Done in Date

Name.....

Function.....

Institution Staff member name.....

Signature and Stamp of the Institution Signature of the Staff member

**The convention must be signed by the person concerned, then signed and stamped by the person responsible in the institution where this person is normally employed. The Institution must be a member of the partnership.*

Consortium des Universités Euro-Méditerranéennes TETHYS

Objet

Paiement des indemnités journalières pour missions effectuées par les personnels dans le cadre du projet ERASMUS PLUS SATELIT « 574015-EPP-1-2016-FR-EPPKA2-CBHE-SP ».

Contexte

Le Consortium des Universités Euro-Méditerranéennes TETHYS est un réseau de 81 Universités autour du bassin méditerranéen et porté par Aix-Marseille Université. Parmi ses missions, on peut citer la mise en œuvre des actions de coopération liées à l'Enseignement supérieur en Méditerranée avec le soutien des programmes nationaux et européens. En août 2016, le projet SATELIT « Solutions Académiques pour le Territoire Euro-méditerranéen Leader d'Innovations et Transferts *technologiques d'excellence* » (574015-EPP-1-2016-FR-EPPKA2-CBHE-SP) a été sélectionné pour financement dans le cadre de l'appel à projets EAC/A04/2015 de la programmation ERASMUS PLUS 2014 - 2020 (Action clé 2, Renforcement des capacités dans l'Enseignement Supérieur). Les partenaires (bénéficiaires) du projet (ci-dessous) ont signé une procuration qui confirme que le « bénéficiaire accepte toutes les dispositions de la convention, notamment l'ensemble des dispositions assorties d'effets pour le coordinateur et les autres bénéficiaires ». Le bénéficiaire reconnaît en particulier « qu'en vertu de cette procuration, le coordinateur est seul autorisé à recevoir des fonds de l'Union Européenne et à distribuer les montants correspondant à la participation de chaque bénéficiaire dans l'action subventionnée ».

Informations sur le projet SATELIT

Objectif principal

Consolider le positionnement des Universités du Maghreb dans leur écosystème d'innovation par le renforcement des capacités, les partenariats intersectoriels, le leadership.

Domaine principal : Formation de spécialistes

Dates : 15 octobre 2016 au 14 octobre 2018

Budget : 886 231 €

Partenariat

1. Université d'Aix-Marseille - Téthys
2. Université de Toulon
3. Università degli Studi di Genova
4. Università degli Studi di Torino
5. Universidad de Cádiz
6. Universidad de Murcia
7. Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications
8. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique, Algérie
9. Université Abderrahmane Mira de Béjaïa
10. Université des Frères Mentouri de Constantine
11. Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres, Maroc
12. Université Sidi Mohammed Ben Abdellah de Fès
13. Université Mohammed V de Rabat
14. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Tunisie
15. Université de Sfax
16. Université de Sousse
17. Consejo Superior de Investigaciones Científicas
18. Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie
19. Chambre de Commerce et d'Industrie et de Services de la Région Tanger - Tétouan - Al Hoceima
20. Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis
21. Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
22. Agence Universitaire de la Francophonie

Au vu de la réglementation européenne régissant le programme ERASMUS PLUS, *Action clé 2 - Renforcement des capacités dans l'Enseignement supérieur*, Pour les coûts de séjour : les frais liés à la subsistance, l'hébergement, le transport local et public tels que bus et taxi et l'assurance maladie facultative. Pour les missions des personnels, inférieures à 14 jours, le montant des indemnités journalières accordées aux missionnaires est un montant unitaire de 120 € par jour, toutes destinations confondues. Cette somme est acquise en sa totalité par jour, quels que soient les horaires de départ, d'arrivée et de retour dans la résidence administrative des missionnaires sur présentation des preuves justifiant que la mission a eu lieu : rapport de voyage individuel (voir annexe 1 « Individual Travel Report ») signé par l'agent concerné et, par exemple, carte d'embarquement aller/retour, facture d'hôtel, reçus. NB : les agents concernés doivent avoir une relation contractuelle formalisée avec une Institution partenaire du projet.

Il est convenu ce qui suit :

Les missionnaires « personnels » effectuant une mission inférieure à 14 jours, dans le cadre du projet ERASMUS PLUS SATELIT « 574015-EPP-1-2016-FR-EPPKA2-CBHE-SP », se verront accordés le montant de 120 € par jour pour le paiement des frais liés aux missions (subsistance, hébergement, transport local et public tels que bus et taxi, assurance maladie facultative). Cette somme est acquise en sa totalité par jour, quels que soient les horaires de départ, d'arrivée et de retour dans la résidence administrative des missionnaires sur présentation des preuves justifiant que la mission a eu lieu : rapport de voyage individuel (voir annexe 1 « Individual Travel Report ») signé par l'agent concerné et, par exemple, carte d'embarquement aller/retour, facture d'hôtel, reçus. NB : les agents concernés doivent avoir une relation contractuelle formalisée avec une Institution partenaire du projet.